

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

**Séance du mercredi 29 avril 2026**

**Nombre de membre en exercice : 13**

**Nombre de votants : 12**

**Nombre de présents : 12**

**Convocations : 22 avril 2026**

Présents : M. Alexis RAGACHE, Président  
Mme Adeline POLLET  
Mme Cécile FRERET  
M. Marc AVENEL  
Mme Pascale PETIT  
Mme Julie GODICHAUD  
M. Serge LIARET  
M. Emmanuel MARIE  
Mme Mélanie BUIGNET  
M. Fabien SELLIER  
Mme Geneviève QUESMEL  
Mme Christine SOLMON

Absents excusés : M. Stéphane BORD



Objet : Budget Centre communal d'action sociale. Exercice 2026

Vu les dispositions du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ ;

Vu les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du CGCT ;

Vu l'article L2311-1-2 du CGCT ;

Vu les déclinaisons réglementaires des articles précités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2026 et son rapport joint à la présente délibération ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité ;

Considérant que la M57 offre la possibilité d'effectuer des virements entre les chapitres de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (sauf s'agissant des charges de personnel), dans une limite de 7.5% de chacune des sections, et qu'il est opportun de s'ouvrir cette possibilité afin de faciliter la gestion budgétaire quotidienne ;

Considérant que ces éléments figurent dans le règlement budgétaire et comptable adopté par le CCAS;

Il vous est proposé :

- d'autoriser les virements de crédits entre chapitre dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et d'investissement ;
- d'adopter le budget primitif du CCAS

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité , en décide ainsi.**

Le 29 avril 2026  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,



Président du C.C.A.S.

Alexis RAGACHE

Par délégation  
La Vice-Présidente  
Adeline POLLET